



1188 Gimel, le 24 novembre 2011

CONSEIL COMMUNAL

GIMEL

RAPPORT

Sur le préavis municipal No. 9-2011
présenté au Conseil Communal
en sa séance du 2 décembre 2011

Indemnités et vacations de la Municipalité et du Conseil Communal pour la législature 2011-2016

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission des finances, composée de Messieurs :

CORREVON Pierre-Yves, Président
REYMOND Philippe
BUSSARD Alain
MESSIEUX Cyril
DIEPERINK Edgar, Rapporteur

s'est réunie à trois reprises soit :

- Le 17 novembre 2011 pour l'étude du préavis municipal No. 9-2011 concernant les indemnités et vacations de la Municipalité et du Conseil Communal pour la nouvelle législature 2011-2016 et la rédaction des questions.
- le 21 novembre 2011, pour les réponses de la Municipalité en présence de Mme Sylvie Judas, Syndique, M. Philippe Rezzonico, Municipal et de Mme Pascale Ducret, boursière communale, que nous remercions chaleureusement pour leur collaboration,
- et le 24 novembre 2011 pour l'élaboration du présent rapport.

Dans l'approche et la lecture de ce préavis, la commission apprécie et salue ce nouveau règlement cadre sur les traitements fixes, les vacances et les frais divers des membres de la Municipalité.

Au budget, la rubrique « Traitements » de la Municipalité ne subit pas d'augmentation par rapport à la dernière législature.

La commission adhère à la nouvelle clé de répartition pour les membres de la Municipalité ainsi que pour les rétributions des membres du Conseil Communal.

En conclusion de ce qui précède, la commission unanime demande au conseil :

- d'accepter le préavis municipal No. 9-2011 sur les indemnités et vacances de la Municipalité et du Conseil Communal pour la législature 2011-2016 tel que présenté.

Le Président

Le Rapporteur

Les membres